



## PROCÈS – VERBAL

Séance du Conseil Municipal en date du vendredi 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 05 juin, à 18 heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15
Date de convocation		
1 <sup>er</sup> juin 2026		
AFFICHAGE/PUBLICATION		
article L2121-25 du CGCT		
1 <sup>er</sup> juin 2026		

### Présents :

Mesdames Micheline BERNARD, Isabelle VILAUDY TALLEC, Stéphanie BERSOUT, Stéphanie BRET, Claire DRAPEAU, Gaëlle VEQUAUD et Messieurs Philippe TERRIEN, Cédric LUCAS, Charles AUMONT, Guillaume BERNARD, Jean-Michel LE GOUX formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de **quinze membres**.

### Sont absents, absents excusés et ont donné pouvoirs :

Madame Amandine BALLANGER donne pouvoir à Madame Isabelle VILAUDY TALLEC.

Madame Mélanie CROIZÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie BRET.

Monsieur Maxime BARIL donne pouvoir à Monsieur Philippe TERRIEN.

Monsieur Sylvain COUTURIER donne pouvoir à Gaëlle VEQUAUD.

**Secrétaire de séance :** Madame Claire DRAPEAU est élue secrétaire de séance.

## 1°) Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

**ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2026 :** Désignation des Délégués et de leurs suppléants des Conseils Municipaux :

Madame le Maire rappelle le décret N° 2026-301 du 21 avril 2026, portant convocation des Collèges Électoraux pour l'élection des Sénateurs fixée au vendredi 5 juin 2026 et les modalités de vote reçues par la Préfecture de la Charente-Maritime, le 1<sup>er</sup> juin 2026.

Les Conseils Municipaux se réunissent le vendredi 5 juin 2026, afin de désigner leurs Délégués et Suppléants au sein du Collège Électoral. Le Conseil Municipal de FORGES doit désigner 3 Titulaires et 3 Suppléants.

Après l'enregistrement des candidatures, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder au vote. Une seule liste se présente pour les Délégués titulaires conduite par *Madame BERNARD Micheline*. Une seule liste se présente pour les Délégués suppléants conduite par *Monsieur LUCAS Cédric*.

Il est précisé que les règles du quorum doivent être respectées, c'est-à-dire que plus de la moitié des Membres en exercice est présente ou représentée (article L.2121-17 du CGCT). Le vote des Délégués s'effectue au scrutin secret.

Après dépouillement des bulletins, Madame le Maire proclame les Élus en qualité de Délégués, ayant obtenu la majorité absolue, dans le cadre des élections sénatoriales.

### Délégués titulaires :

Délégué 1 : BERNARD Micheline  
Délégué 2 : AUMONT Charles  
Délégué 3 : VILLAUDY TALLEC Isabelle

### Délégués suppléants :

Délégué 1 : LUCAS Cédric  
Délégué 2 : BERSOUT Stéphanie  
Délégué 3 : TERRIEN Philippe

## 2°) Finances :

### Opération Église :

Madame le Maire rappelle que le budget primitif 2026 a été voté avec un excédent de fonctionnement en recettes de 208 000 €.

Pour l'opération N°2025-01 où il manque des crédits (travaux de restauration des intérieurs de l'Église) il est possible d'effectuer un virement de crédit de 165 000 € suivant la décision modificative N°01-2026 suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article (Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2313 (23) : Constructions Opération 202501	165 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	165 000,00
<b>Total dépenses :</b>	<b>165 000,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>165 000,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	165 000,00		
<b>Total dépenses :</b>	<b>165 000,00</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Général Dépenses</b>	<b>330 000,00</b>	<b>Total Général Recettes</b>	<b>165 000,00</b>

### Devis paratonnerre :

Madame le Maire informe l'Assemblée de l'erreur dans l'intitulé inscrit sur la convocation. En effet, il s'agit du devis du paratonnerre et non pas du confessionnal déjà validé lors d'une réunion précédente. Elle sollicite l'Assemblée, qui accepte pour débattre de ce point.

Madame le Maire rappelle qu'un paratonnerre, aujourd'hui vétuste, était déjà installé sur l'Église Saint-Laurent.

À la suite d'échanges avec l'assureur de la commune, il apparaît nécessaire de mettre en place un dispositif de protection contre la foudre afin de sécuriser l'édifice.

La collectivité a sollicité la société LUSSAULT, titulaire de la qualification « QUALIFOUDRE » obtenue le 24 juin 2014.

Madame le Maire précise également que cette société est intervenue précédemment pour la restauration de la cloche de l'église et que la qualité de cette prestation a donné entière satisfaction à la commune.

Elle présente à l'Assemblée le dossier technique ainsi que le devis relatif à l'installation d'un paratonnerre. Le montant des travaux s'élève à 9 573,65 € HT, soit 11 488,38 € TTC.

Le Conseil municipal valide le devis présenté par la société LUSSAULT pour la fourniture et la pose du paratonnerre, pour un montant total de 11 488,38 € TTC.

### 3°) Questions diverses

#### ➤ **Supérette API**

Le gérant informe l'Assemblée des difficultés d'approvisionnement rencontrées au cours du mois de mai. Celles-ci sont principalement liées à la succession de jours fériés, à des pannes affectant les chambres froides ainsi qu'à divers dysfonctionnements du matériel.

Il indique également qu'un nouvel « Apicier » assurera prochainement la gestion et le suivi de la supérette.

#### ➤ **Stade**

Le coprésident du club de football d'Aigrefeuille d'Aunis demande une réunion avant le 26 juin. Une augmentation du tarif de mise à disposition des équipements y sera annoncée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

La secrétaire de séance  
**Claire DRAPEAU**



Madame le Maire,  
**Micheline BERNARD**

